

Maison de vacances De Kleppe

Règlement d'ordre intérieur

Nous sommes convaincus que de bons accords font de bons amis. De Kleppe travaille avec de nombreux bénévoles et s'adresse à des groupes cibles spécifiques (personnes vulnérables, personnes avec un handicap mentale ou physique, personnes en situation de pauvreté, personnes autistes et personnes ayant des besoins particuliers). C'est pourquoi nous demandons :

Le respect mutuel et envers le vacancier

Location d'une maison de vacances

1. La maison de vacances De Kleppe n'est ni un hôtel ni un B&B. Il n'y a pas de permanence ni de conciergerie. Le locataire est conscient qu'il loue une maison de vacances sans prestations hôtelières ou service de restauration, et a pris connaissance du présent règlement qu'il a accepté en effectuant sa réservation. Le locataire est également tenu de s'assurer que le présent règlement est également respecté par toutes les personnes qui séjourneront dans la maison de vacances dans le cadre de son contrat de location. Dans ce règlement d'ordre intérieur, le terme « locataire » désigne le locataire lui-même, ainsi que le responsable du groupe et tous ceux qui séjournent sous sa responsabilité.

Arrivée et visite

2. Le logement est disponible à partir de 15h le premier jour de votre séjour. Nous n'avons pas de permanence ni de concierge dans la maison de vacances. L'accueil se fait donc **toujours sur rendez-vous entre 15h et 20h**.
3. À votre arrivée, vous serez accueilli et vous recevrez une **visite** complète avec les explications nécessaires par l'un de nos employés/bénévoles d'accueil. Pour les groupes de la Grote Kleppe et de la Kleine Kleppe, nous demandons de désigner au moins 1 responsable de groupe pour participer à la visite. De préférence, ce responsable de groupe devrait arriver une heure avant l'arrivée du groupe lui-même. L'accueil consiste en une visite guidée des locaux de l'hébergement et du jardin commun. Au cours de la visite, le responsable de groupe reçoit notamment une explication sur l'utilisation des différents appareils, la politique de déchets et les exigences de nettoyage. Après signature du PV de l'état des lieux lors de l'arrivée, les clés et codes d'accès seront remis.
4. Le chargement et le déchargement sont temporairement possibles devant l'entrée de la maison de vacances. Il y a un petit **parking** pour voitures devant l'entrée principale de la maison de vacances. Un parking gratuit est également disponible autour de l'église et dans les rues avoisinantes.

Séjour

5. Le locataire est tenu d'agir **en bon père de famille** et prendra donc toutes les mesures nécessaires pour éviter et/ou limiter toute dégradation du bien loué. Si un dommage ou une perte est constaté à la fin de la location sur la base de l'état des lieux établi à l'arrivée, tout dommage ou matériel manquant sera facturé.
6. Le locataire amène ses propres **serviettes, torchons et papier toilette**. Sauf pour le lave-vaisselle industriel de la Grote Kleppe, vous pouvez apporter vos propres tablettes lave-vaisselle. Le matériel et les produits de nettoyage sont fournis.
7. Pour les séjours de plus de 10 jours, le locataire doit faire un **nettoyage intermédiaire** du logis, soit faire appel à l'équipe de nettoyage (payante) de De Kleppe le lundi ou le vendredi.
8. Le **comptoir** (avec boutique) est **ouvert pendant la semaine** (heures d'ouverture cfr au comptoir). Vous pouvez vous y rendre pour toutes **vos questions** et pour l'achat de pastilles lave-vaisselle, jetons lave-linge, sacs PMC, sacs gris, sets de draps, timbres, cartes postales, confiture De Kleppe, etc... Pour les questions urgentes vous pouvez également contacter le bénévole d'accueil en journée. En cas **d'urgence** réelle, avertissez d'abord les services d'urgence.
9. Il est strictement **interdit de fumer** dans le bâtiment et sur le domaine. Les clients de la maison de vacances ne sont autorisés à fumer que dans la zone couverte à côté du poulailler (près de MK1). Il est interdit de fumer sur le parking.
10. La tolérance zéro s'applique sur l'utilisation de **drogues récréatives** dans la maison de vacances et sur l'ensemble du domaine.
11. Pour la sécurité des vacanciers, l'ensemble du bâtiment est sous **détection de fumée et d'incendie**. Par conséquent, l'utilisation de matériaux et d'appareils à feu ouvert ou avec dégagement de fumée est strictement interdite. Cela comprend les bougies, mais aussi les appareils à fondue, teppanyaki, gourmet, friteuse, machine à fumée, etc.
12. Il y a des **extincteurs** à divers endroits. Nous vous demandons de lire attentivement le **plan d'évacuation** à votre arrivée. Des **boutons poussoirs d'alarme incendie** sont fournis dans tout le bâtiment.
13. En cas d'alarme incendie, les **portes** s'ouvriront automatiquement et **l'ascenseur** ne fonctionnera pas tant que l'alarme incendie ne sera pas désactivée. Seule la **personne de contact en cas d'incendie** (qui a reçu l'alerte d'incendie) peut désactiver l'alarme incendie.
14. Si une **fausse alarme d'incendie** est déclenchée (par exemple en fumant, en utilisant des appareils électroménagers apportés ou en appuyant sur des boutons d'alarme), une **indemnité forfaitaire** de €100 sera due, sans préjudice du droit à réparation pour les dommages causés.
15. Nous vous demandons d'utiliser l'eau, le gaz et l'électricité de façon **économe**. Les consommations sont comprises dans le prix, mais un supplément forfaitaire de €100 pourra être demandé si nous détectons des abus dans l'utilisation de l'eau et de l'énergie.
16. La maison de vacances est principalement chauffée avec un chauffage au sol et prend environ 6 heures pour s'adapter à un nouveau paramètre. Il est donc interdit de modifier soi-même les **réglages du thermostat central**. Les radiateurs individuels pour le chauffage d'appoint, d'autre part, peuvent être actionnés.
17. Les **serviettes hygiéniques** obstruent les toilettes, déposez-les uniquement dans une des poubelles de toilette.

18. Avant son départ le locataire **remet tout à sa place**, c'est-à-dire à l'endroit précis où les matériels mis à disposition (tels que porcelaines, verres, couverts, matériel de cuisine et matériel de nettoyage) ont été retrouvés à l'arrivée et **selon l'inventaire de chaque local de stockage distinct**
19. Les tables et chaises doivent être remises dans leur disposition d'origine selon les photos.
20. Les lits hauts-bas (lits de soins) ne peuvent en aucun cas être déplacés, à l'exception des lits de soins dans les deux chambres de soins supérieures (chambres avec la porte d'entrée large) de la Grote Kleppe. Les lits ordinaires peuvent être déplacés, à condition qu'ils soient remis dans leur position initiale par le locataire à la fin de la période de location.
21. Il est interdit de modifier les connexions et les paramètres de TV et multimédia.
22. Les **escaliers** sont utilisés pour la circulation entre le rez-de-chaussée et le premier étage. **L'ascenseur** est uniquement disponible pour les clients qui en ont vraiment besoin et leurs accompagnateurs.
23. Il y a ni concierge ni gardien. Pensez à **fermer vos portes** si vous quittez le domaine pour une sortie ou une activité. Pendant votre séjour, vous restez responsable de tout vol/dommage.
24. Le bâtiment dispose de quatre logements différents (GK, KK, MK1 et MK2). Respectez la **vie privée** et l'utilisation privative des logements des autres utilisateurs. Il est interdit d'entrer dans les autres logements. Les clients de la Kleine Kleppe utilisent leurs propres portes d'entrée par le jardin (à l'arrière) ou le parking (à l'avant) et n'utilisent pas la porte d'entrée à sas qui sert aux clients de la Grote Kleppe.
25. Pour assurer la **tranquillité** des voisins et des autres clients, les clients doivent s'abstenir de bruit excessif ou de musique forte. Toute forme de bruits nocturne est interdite entre 22h et 7h.
26. Les **chiens d'assistance et des chiens-guides** sont toujours les bienvenus pendant votre séjour. Les autres animaux sont uniquement les bienvenus, **sous réserve d'une autorisation écrite préalable**. Chaque locataire/propriétaire de chien reste entièrement responsable de son animal et apporte avec lui tout le nécessaire (abreuvoir, gamelle, panier pour chien, etc.). Les chiens ne sont jamais autorisés à dormir sur les lits et ne peuvent pas recevoir une douche dans le logement. Toutes les crottes de chien doivent être enlevées avec un sac à crottes de chien et déposées avec les déchets résiduels. A l'extérieur, le chien doit toujours être tenu en laisse, sauf dans le parc canin qui peut être utilisé librement. Respectez toujours les autres clients, dont certains ont une grande peur des chiens.

Jardin et animaux

27. Notre beau jardin monacal centenaire est librement accessible à tous les clients de la maison de vacances. Cependant, respectez nos **consignes et panneaux d'interdiction** et suivez toujours les **instructions** des soigneurs (d'animaux). Respectez également les **plantations**. La **terrasse** abritée et l'espace sous **l'auvent** (d'avril à octobre) à côté du bâtiment de l'atelier de jour de la Kleppe ne peuvent être utilisés par les vacanciers que les week-ends et les jours de semaine après 17 heures.
28. La récolte des **légumes** et la cueillette des **fruits** ne sont autorisées qu'après approbation et sous la supervision d'un employé (jardinier) de De Kleppe.
29. Le **meublé de jardin** existant peut être utilisé, mais l'utilisation par d'autres locataires doit être prise en compte.
30. Un **barbecue** en brique est à la disposition des clients de la Grote Kleppe et de la Kleine Kleppe et il y a 2 barbecues mobiles réservés aux Mini-Kleppe et stockés dans le hangar. Après utilisation, les grilles doivent être nettoyées et les cendres balayées.

31. Nous avons également un **four à bois** pour le pain et la pizza. qui peut être utilisé, mais uniquement sur réservation et sous la condition du respect des instructions d'emploi. Vous trouverez ces instructions près du four à bois et sur notre site web www.dekleppe.be. Vous payez un coût fixe pour l'utilisation du bois et de la farine. Si vous réservez le four à bois mais que vous ne l'utilisez pas pendant votre séjour, veuillez nous en informer immédiatement et par écrit à l'adresse info@dekleppe.be au plus tard avant la fin de votre séjour. Sinon, la facture sera établie sur la base des données de votre réservation.
32. Le **foyer** au fond du jardin ne peut être utilisé que sur demande. Le bois sera également mis à disposition. Le feu doit être complètement éteint en quittant le foyer.
33. Les **refuges pour animaux** et les **pâturages** ne peuvent être accédés qu'avec notre superviseur De Kleppe.
34. **Les animaux ne peuvent être nourris**. Chaque jour, quelqu'un vient nourrir les animaux, seule cette personne détermine le régime alimentaire de l'animal.
35. Les **activités** possibles avec des animaux et les **journées d'expérience** sont décrites en détail sur notre site Web, se déroulent uniquement sur rendez-vous, sous surveillance et doivent être réservées à temps.
36. Pour des raisons d'**hygiène**, il est interdit de manger ou de boire à proximité immédiate des animaux. Il est fortement recommandé de laver les mains à l'eau et au savon après avoir manipulé les animaux.

Déchets

37. De Kleppe a une politique stricte en matière de déchets et demande aux clients de trier correctement les déchets et de les emporter au plus tard au moment du départ.
 - a. **PMC** (plastique, métal et emballages de boissons) dans des sacs bleus fermés et déposés dans le conteneur rectangulaire derrière le conteneur souterrain. Seuls nos **sacs IVLA** locaux peuvent être utilisés car les sacs non conformes ne sont pas collectés.
 - b. **Verre** (boîte de collecte temporaire dans la cuisine) : dans le conteneur pour verre à côté de l'église.
 - c. **Papier et carton** :
 - o GK et KK, à récupérer dans la boîte fournie et à placer sous l'escalier au départ
 - o MK1 et MK2 : laisser la boîte pour papier et carton sous le plan de travail
 - d. **Déchets résiduels** dans des sacs gris fermés dans le conteneur enterré à l'extérieur (côté clôtures) ; n'utilisez que les sacs que nous vous fournirons.
 - e. Les **restes de nourriture et le compost** sont conservés séparément et selon les instructions affichés près des seaux dédiés.
 - f. **Pampers** dans le grand conteneur pour pampers à côté de l'ascenseur
 - g. **L'huile de friture** (uniquement Grote Kleppe), utilisée et non utilisée, doit être reprise par les invités.
38. Si vous cassez quelque chose pendant votre séjour, vous pouvez garder les morceaux jusqu'au départ. Veuillez signaler la casse au bénévole qui effectuera le contrôle lors du check-out. Pour les départs le dimanche ou les jours fériés ou tout autre départ où il n'y a pas de check-out avec un volontaire, vous devez signaler les dommages par écrit : soit sur le formulaire de check-out, soit par e-mail à info@dekleppe.be.
39. Nous livrons un certain nombre de sacs pour PMC et pour les déchets résiduels lors de l'arrivée. Des sacs supplémentaires peuvent être obtenus au comptoir. Seuls les sacs non retournés seront facturés.

40. Si les déchets ne sont pas triés correctement, un forfait supplémentaire de €50 sera facturé.

Espaces Snoezel et Time-out

41. Nos hôtes peuvent utiliser **gratuitement** la salle sensorielle (« Snoezelruimte) et la cellule capitonnée (Time-out).
42. L'utilisation de ces zones est soumise aux **modalités d'utilisation** spécifique à chacune de ces zones. Ceux-ci sont disponibles près des locaux et se trouvent également dans le dossier d'informations.
43. La salle sensorielle peut être réservée en remplissant le document affiché sur la porte.

Départ, nettoyage, dégâts

44. **Nettoyage de fin de séjour inclus.** Il est très important que les nouveaux clients retrouvent leur logement soigneusement nettoyé et équipé (y compris des instruments de soins appropriés). C'est pourquoi les **chambres** doivent être **libérées avant 10h00** le jour de votre départ. Le **check-out** et le **contrôle**, avec responsable du groupe, commence à 10h30 et prend entre 15 minutes (Mini-Kleppe) et 1 heure (Grote Kleppe). Le logement doit être rendu **bien rangé et prêt au nettoyage**. Cela signifie principalement que tous les déchets ont été triés, emportés ou repris (huile de friture, déchets encombrants), que tous les appareils (de cuisine) ont été vidés et nettoyés (tels que vous les avez trouvés à l'arrivée) et que l'inventaire (tels que verres, vaisselle et couverts) et tous les meubles ont été remis à leur propre place. **Pour plus de détails, consultez le check-list 'Nettoyage inclus'**. Si le contrôle fait apparaître que le logement n'a pas été rendu « bien rangé et prêt au nettoyage », une indemnité de frais de 1/3 du tarif normal du ménage sera facturée, sans préjudice d'une éventuelle indemnité pour non tri ou évacuation des déchets.
45. **Nettoyage de fin de séjour en régie.** Par exception, nous permettons à certains groupes de se charger eux-mêmes du ménage de fin de séjour. Dans ce cas, ils procèdent eux-mêmes au **nettoyage en profondeur** avec les produits désignés de **tous les sanitaires et de tous les sols** du logement. **Pour les détails, consultez le 'checklist nettoyage en régie'**. Dans ce cas, le check-out démarre à **13h** (au lieu de 10h30). Si lors du contrôle il apparaît que le logement n'a pas été nettoyé en profondeur, le ménage sera malgré tout **facturé** au tarif normal majoré de 1/3 et sans préjudice de toute indemnité pour non tri ou évacuation des déchets.
46. Notre volontaire (d'accueil) passera à l'heure convenue pour votre check-out, c'est-à-dire à 10h30 (ou 13h00) après que les chambres sont libérées et que le logement est nettoyé. Le **contrôle** est effectué en présence du responsable de groupe. Toutes les chambres sont vérifiées par rapport au nettoyage et dommages éventuels. Tout manquement mineur, tel que l'élimination des déchets, peut être rectifié immédiatement. Le contrôle se termine par la signature de la **check-list au départ**, où peuvent également être notés les dommages et pertes déjà constatés ainsi que les remarques éventuels. Pour les départs le dimanche ou les jours fériés ou tout autre départ où il n'y a pas de check-out avec un volontaire, vous devez signaler les dommages par écrit : soit sur le formulaire de check-out, soit par e-mail à info@dekleppe.be.
47. La consommation de **sets de draps** et **sacs poubelles** validée sur la check-list au départ par le responsable du groupe, ainsi que les (petits) **dégâts** constatés ne peuvent plus être contestés après l'établissement de la facture définitive.

48. Si vous le préférez, vous ne devez pas être présent au **contrôle**. Il suffit dès lors de signer la checklist au départ et de rendre les clés au volontaire (d'accueil). Dans ce cas, le contrôle final aura lieu en votre absence.
49. Sauf pour les très grands groupes, il n'y a pas de check-out et d'inspection finale le **dimanche** (ou les jours fériés). Le contrôle aura alors lieu le jour ouvrable suivant, auquel le responsable de groupe peut être présent.
50. L'absence d'un contrôle conjoint ou d'un état des lieux contradictoire ne dégage pas le locataire de sa responsabilité en cas de dommages.
51. Afin d'offrir un séjour optimal au prochain hôte, tout **dommage ou perte** doit être signalé au moment du départ. Les éventuels frais de réparation ou de remplacement mineurs seront détaillés sur la facture finale et déduits de la caution. En cas de perte d'une clé, un forfait de €50 sera facturé.
52. Les **sinistres plus importants** se produisant pendant le séjour sont signalées immédiatement afin que les décisions nécessaires puissent être prises en présence du responsable du groupe.
53. **L'acompte** vous sera remboursé après déduction des éventuels indemnités et/ou frais au plus tard 21 jours ouvrés après votre séjour.

Divers

54. Le présent règlement s'applique également (le cas échéant) pour tout campement sur la prairie. La prairie du campement doit être remis en état propre avant le départ.
55. L'indemnisation des dommages causés à l'immeuble, aux électroménagers, aux équipements, au mobilier ou pour quelque cause que ce soit, qui excède le montant de la caution, sera détaillée dans un **devis** remis au locataire. En cas de désaccord, les parties s'efforceront de régler le différend à l'amiable. A défaut d'accord dans les 2 mois suivant la remise du devis, chaque partie a le droit de porter le litige devant le tribunal compétent du siège d'exploitation de l'ASBL De Overmolen, sous-activité De Kleppe, qui se réserve également le droit de réparer immédiatement les dommages dans l'intérêt du fonctionnement normal de la maison de vacances.
56. L'ASBL De Overmolen, sous-activité De Kleppe, ne peut être tenu responsable des **accidents, dommages** et autres au détriment du locataire ou des invités pendant le séjour.
57. En cas de violations graves pendant le séjour, De Kleppe a le droit de mettre fin immédiatement au séjour.

DE KLEPPE

Everbeekplaats 4

9660 EVERBEEK (BRAKEL)

info@dekleppe.be

Tel. +32 (0)55.42.37.53

Dernière modification: 09/06/2023